Conseil Municipal du 9 novembre 2015

M. le Maire ouvre à 20h30 la séance du Conseil Municipal, convoqué le 2 novembre 2015. A la demande de M. le Maire, M. PERRAULT, directeur général des services, procède à l'appel des présents. Avec 28 membres présents, le quorum est atteint.

Présents : tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Sylvie DREVES à Mme Gisèle KERDRAON, M. Tony CHAUVET à M. Jean-Pierre SOUBIGOU, Mme Florence CANN à M. Jacky LE BRIS, Mme Yvonne THOMAS à M. André LASQUELLEC.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire indique que Mme Annie MUNIGLIA, élue sur la liste « Plouzané Demain », a présenté, par courrier en date du 6 octobre 2015, sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet du Finistère a été informé de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Monsieur Jean-Luc BATANY est donc appelé à remplacer Mme Annie MUNIGLIA.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections du 23 mars 2014 et de l'article L270 du Code électoral, M. Jean Luc BATANY est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

L'assemblée :

- ***PREND ACTE*** de l'installation de M. Jean-Luc BATANY au sein du conseil municipal, suite à la démission de Mme Annie MUNIGLIA,

- ***DIT*** que le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet du Finistère sera informé de cette modification.

M. le Maire : Bienvenue dans ce conseil municipal, M. BATANY. Vous avez eu tous les éléments pour travailler au sein de cette assemblée, vous avez déjà la tablette. Je vous souhaite de travailler dans le sens de l'intérêt général et d'œuvrer dans le sens de la commune. Peut-être, souhaitez-vous vous présenter, c'est l'occasion ?

M. Jean-Luc BATANY : Oui, effectivement. J'habite Plouzané depuis 1984 sur Castel Névez. Je suis fonctionnaire de l'Etat, je travaille en sous-préfecture, après avoir fait une carrière militaire. J'ai trois enfants, qui sont partis loin maintenant et deux petits-enfants.

M. le Maire : Merci à vous.

M. Yves DU BUIT : Je voulais profiter de l'occasion pour saluer le geste d'Annie MUNIGLIA qui, considérant que ses obligations professionnelles l'empêchaient pour une

période de 18 mois environ, d'exercer ses fonctions au sein du conseil municipal, a jugé préférable de laisser sa place au suivant sur la liste. On connaît Annie, c'est une femme de conviction et de caractère et je trouve que c'est très digne et très responsable de sa part d'avoir fait ce choix et par là-même, permettre à Jean-Luc de siéger effectivement au conseil, ce qu'elle ne pouvait plus faire pour une période déterminée dans le temps. Je tenais à lui rendre hommage ce soir, au moment de l'installation de Jean-Luc.

M. le Maire : Merci M. DU BUIT. Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour.

Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD est élue secrétaire de l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015 est adopté à l'unanimité, après rectification à la page 21 de l'intervention de M. Antoine BEUGNARD comme suit « cela aurait pu se faire avec le PLU».

M. le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour définitif.

COMMISSION « ADMINISTRATION GENERALE » - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Vu la délibération du 14 avril 2014 créant cinq commissions municipales et désignant les membres les composant,

Monsieur le maire rappelle que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Pour Plouzané, chaque commission est constituée de dix conseillers municipaux, huit représentant la majorité municipale et deux l'opposition, dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Suite à la démission de Mme Annie MUNIGLIA, il est constaté que la commission « Administration générale, Personnel, Finances, Communication » ne respecte plus l'obligation de représentation proportionnelle.

Aussi, M. Jean-Luc BATANY pourrait siéger au sein de cette commission en remplacement de Mme Annie MUNIGLIA.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

- ***DESIGNE*** pour faire partie de la Commission: « Administration générale, Personnel, Finances, Communication » : **M. Jean-Luc BATANY.**

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je propose qu'on passe au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité. Merci.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014 DE LA COMMUNAUTE URBAINE BREST METROPOLE OCEANE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les

délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres : données générales, présentation des différents pôles fonctionnels :

- Direction générale,
- Développement culturel, éducatif et sportif,
- Solidarités, citoyenneté, proximité,
- Espace public et environnement,
- Développement économique et urbain,
- Ressources.

ainsi qu'un chapitre sur les différents partenaires (ADEUPa, AGSEL Société Coopérative, Association du Technopôle Brest-Iroise, Bibus, Brest'aim, Brest Métropole Aménagement, Brest Métropole Habitat, Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, CCI, Dalkia Nord Finistère, Eau du Ponant, Ener'gence, Parc Naturel Marin d'Iroise, SEMAEB, SAFI, Labocea, etc.).

M. Francis GROSJEAN en trace les grandes lignes à l'aide d'un support visuel (carte d'identité de la collectivité, budget, travaux et interventions), et présentant les innovations récentes liées aux évolutions législatives (rapport de développement durable, présentation de l'utilisation des crédits engagées par l'établissement dans chaque commune) avant d'ouvrir le débat sur ce rapport.

M. le Maire : Merci, Francis, de nous avoir exposé ce rapport d'activité et de développement durable pour 2014. Vous avez tous eu l'occasion de lire ce généreux travail, il n'est pas toujours explicite mais il montre bien ce qui se fait sur l'agglomération. Y a-t-il des demandes de paroles ?

M. Robert THOMAS : Pour ce rapport d'activité et de développement durable 2014 de Brest métropole, le groupe « Une autre gauche pour l'avenir » donnera un avis favorable. Néanmoins, nous constatons une fois encore que la réalisation de l'accès routier au technopôle ne figure pas dans les projets de Brest métropole. Nous le déplorons. L'Ouest de la Communauté Brestoise souffre en effet déjà de l'éloignement et de liaisons routières compliquées et peu performantes. En conséquence, force est de remarquer un déséquilibre important dans les installations et les développements en matière économique entre l'Est et l'Ouest de la Communauté Brestoise. Les 200 établissements, les 88 entreprises installées sur le site, les 5 000 personnes dont 2 100 étudiants et 900 enseignants qui travaillent sur le Technopôle ont le droit à une meilleure considération pour leurs déplacements. Aussi, le groupe « Une autre gauche pour l'avenir » souhaite que ce conseil municipal adresse un message fort au conseil de communauté de Brest métropole pour qu'il prenne enfin en compte le projet de liaison routière entre la RD 789 et le Technopôle.

M. le Maire : Merci. D'autres demandes d'intervention ?

M. Francis LE BIAN : Nous avons parcouru attentivement ce rapport et plus particulièrement les chapitres « Direction du développement économique » et « Voirie, réseaux, infrastructures », sans trouver la moindre réflexion pour une amélioration des conditions d'accès par voies routières du Technopôle. Ce qui est pour nous, ici à Plouzané, une priorité ne l'est donc pas pour Brest métropole ; les regards, les projets sont ailleurs… plus tournés vers les Capucins, le Portuaire. L'Ouest de Brest et son pôle d'excellence sont oubliés. Nous parlons ici d'un lieu créé en 1988. 6 300 personnes y travaillent (2 100 étudiants, 900 enseignants-chercheurs, 700 personnels administratifs, 2 600 personnes travaillent dans les

80/100 entreprises présentes sur le site. Ce site d'exception est aussi exceptionnel par les recherches et les métiers du présent et du futur qu'il représente ; on y trouve tous les ingrédients pour permettre à la Région d'être raccordée au monde de demain. Il est écrit sur le site www-ville-plouzane.fr : « Le Technopôle Brest Iroise bénéficie des soutiens constants de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de Brest métropole ». Avec tous ces soutiens, il est incroyable que l'on ne puisse pas avancer sur ce sujet.
Je lis sur le site faisant la promotion du Technopôle que « ce site d'exception, qui donne sur l'une des plus belles rades d'Europe, se trouve à 15 mn de l'aéroport et à 10 mn de la gare TGV ». Pour l'aéroport, c'est sans doute à « vol d'oiseau » et sur le mode de transport par rail, on a bien la gare mais on attend toujours le TGV à Brest.
M. le Maire, M. le Vice-président, « depuis le 1er janvier 2015, l'agglomération de Brest est entrée dans le top 14 des grandes métropoles de France ». Le Technopôle fait partie de cette dynamique et doit pouvoir se projeter dans l'avenir. Dans les fonctions qui sont les vôtres au sein de Brest métropole, nous pensons, concernant le Technopôle, que vous avez les moyens de peser sur cette priorité.

M. Nicolas DEMERSCASTEL : Suite à la présentation de Francis GROSJEAN, je voulais également apporter un éclaircissement, ma façon de voir les choses sur le même problème, que mes deux collègues précédents. Ce souci-là, il nous touche tous, il nous invite tous à réfléchir à l'avenir de notre ville. Cette rocade est, de l'avis de tous et nos collègues viennent de le démontrer, une nécessité, à la fois pour le Technopôle, mais également pour les habitants de la partie sud de notre commune. Et vu les développements futurs de cette partie, cette rocade risque bien de manquer assez rapidement à son développement et ceci nous empêchera de répondre rapidement aux attentes légitimes de nos futurs habitants. Le désenclavement de notre ville, la plus occidentale de la métropole, devrait, à vos yeux comme il l'est aux nôtres, j'en suis convaincu, être la priorité. Nous subissons sans rien dire les décisions qui, au final, finissent par nuire à notre ville. En même temps, nous avons financé un énième investissement bresto-brestois, je parle ici du futur téléphérique, sur la partie des Capucins abordée par Francis. Les déséquilibres est-ouest de la métropole deviennent de plus en plus criants et vont, j'en fais ici le pari, s'accentuer de plus en plus. Les différentes installations de centres de décisions sur le Froutven (DCNs et Eau du Ponant précédemment) en sont un exemple flagrant et ne nous méprenons pas lorsque le Maire de Brest vient nous dire que la rive droite est bien fournie, il pense en premier surtout à l'Arena qui se situe, je vous le rappelle, sur Brest. Comme je l'ai déjà dit ici l'an dernier, nous ne pouvons en l'état attirer des entreprises sur notre commune. Il faut à peu près autant de temps pour faire Guipavas – Le Technopôle que pour venir de Paris à l'aéroport de Guipavas, et non pas un ¼ d'heure comme c'est mis sur le site du Technopôle. Ce n'est évidemment pas acceptable, et ceci sans parler, bien entendu, de la RD 67 qui représente un véritable danger pour ceux qui l'empruntent souvent, les aménagements faits deci-delà par le Conseil départemental n'améliorent en rien, ni sa dangerosité, ni son confort. Il devient urgent que les élus, que nous sommes, que vous êtes, tapent, comme l'a dit Robert THOMAS, un peu du poing sur la table et n'acceptent pas toutes les volontés de Brest métropole et de la ville centre sans jamais n'avoir rien en retour. L'avenir de notre commune dépend aussi de vous et de la volonté que vous avez à faire pencher le fléau de la balance, je ne saurais en douter, et pour défendre notre commune. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Antoine BEUGNARD : Ce rapport est l'occasion de nous présenter un état global de la métropole. C'est un travail de synthèse important, très riche de données. On peut regretter le manque d'homogénéité du document puisque certains aspects proposent une analyse, d'autres sont purement factuels. De plus, il présente une vision assez comptable du développement

durable. Il n'aborde pas le lien social ou les aspects de démocratie participative importante dans le développement durable. Pour illustrer, le traitement et la récupération des déchets apparaissent essentiellement comme des centres de coûts. Pourtant, quelques éléments font apparaître des conséquences pour l'emploi et le recyclage d'objets, hélas sans donner de chiffres. Enfin, ce rapport de développement durable est, à quelques semaines de la COP21, l'occasion de rappeler l'impériale nécessité d'agir. Les changements climatiques à venir vont bouleverser nos conditions de vie. Les limites des ressources minières et fossiles vont aussi, qu'on le veuille ou non, nous obliger à nous adapter. Aussi, dans un souci de cohérence, nous voulons rappeler notre opposition et notre incompréhension face aux grands projets, non seulement inutiles, mais pire, nuisibles que sont la centrale à gaz de Landivisiau et l'aéroport de Notre Dame des Landes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais vous faire quelques commentaires, également. Il est trop facile de dire que les élus ne travaillent pas sur le sujet. Je suis d'accord avec vous sur le fait que cette liaison est nécessaire pour la lisibilité et la visibilité du Technopôle, tout le monde est d'accord ici sur ce point. Je pense aussi que Brest métropole en est convaincu. Il vient d'être mis en place un comité d'aménagement et de pilotage du Technopôle, il démarre ses travaux. Nous avons eu une réunion, il y a à peu près un mois, sur le sujet et sur les éléments qui sont liés au Technopôle. Le but était de dire, l'attractivité du Technopôle, on est tous d'accord là-dessus. On veut que le Technopôle soit attractif. De quelle façon ? Par la voie routière, d'accord, c'est important qu'on puisse y accéder mais pas que par cela. Parfois, on a les yeux rivés sur ce qui se fait chez les autres et il est vrai qu'à l'Est de l'agglomération, le développement est fort, vous avez raison. On n'a pas l'aéroport près de chez nous, on n'a pas les voies de communication allant vers Paris et vers Quimper. Ce qu'on fait depuis longtemps, c'est essayer de trouver des solutions pour se rapprocher de ses axes de transport. Je vous rappelle qu'il y a un endroit sur l'agglomération où un contentieux se gère, sur lequel Brest métropole travaille, il s'agit du contournement de Lambé. Pour l'instant, on est bloqué et cela fait bientôt 5 ans. Il y a un regard à avoir sur le Technopôle : on travaille sur son aménagement et la création de centralités sur le Technopôle, avec Brest métropole aménagement notamment. Je vous rappelle que c'est une Z.A.C. et que c'est Brest métropole aménagement qui en a la gestion. Il y a des choses qui sont en train de se préparer, se mettre en place pour pouvoir donner davantage d'attractivité à ce site. Mais, il n'y a pas que cela, il y a aussi des investissements : le bâtiment de l'IUEM, le siège d'IFREMER avec 4 millions d'euros qui sont mis sur la table par Brest métropole, l'appui donné aux startups pour leur développement, du foncier est prévu pour cela. Faire venir des entreprises, c'est facile à dire. J'ai insisté pour que l'IFAC vienne côté ouest, mais la C.C.I. a refusé. On peut dire que les élus n'interviennent pas, ne bougent pas, ne font rien mais je peux vous affirmer qu'on travaille sur des domaines comme cela, tout le temps. Je vais vous lire un extrait du compte-rendu du comité de pilotage d'aménagement du Technopôle : nouvel accès au Technopôle à partir de la RD789, le technicien nous dit que ce sont des montants estimés à 3,5 à 4,5 millions d'euros. Où trouver les financements, on ne les a pas, vous connaissez les restrictions, c'est un peu compliqué. Le financement pourrait se prévoir plus facilement dans le cadre d'une Z.A.C. en travaillant avec l'habitat et les activités. Mais on sait aussi qu'on risque de tomber dans les mêmes difficultés que celles avec le contournement de Lambé. Rien que cela demande 4 ans, minimum, avant de pouvoir faire les tracés du secteur. La réponse du vice-président chargé de ce dossier est de continuer les études. Je lui dis que je suis constamment interpellé par des entreprises du site qui ont besoin de cette accessibilité lisible et plus rapide. Et je demande si on pourra conserver les entreprises high tech sur ce site si on ne fait rien. Voilà, la demande est faite afin que cette étude soit réalisée le plus rapidement possible. Francis GROSJEAN, qui était comme moi dans cette commission, vous le confirmera. Je suis un peu surpris d'entendre qu'on laisse tomber les choses. On n'a pas laissé

tomber cette affaire. Je ne sais pas ce qui s'est passé avant 2008 mais depuis, on se bat sur ce sujet. Francis, veux-tu ajouter quelque chose ?

M. Francis GROSJEAN : Je me bornerai simplement à rappeler, puisque nous avons été interpellés aux cris de « Messieurs les élus, faites quelque chose, vous avez les moyens de le faire », je voudrais simplement dire que moi, je me considère toujours lié par ce que nous avons pu faire figurer dans une délibération, souvenez-vous, prise le 15 mai 2013, quand il s'est agi de donner notre avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme facteur 4, je fais lecture de ce qui figure dans cette délibération, qui constitue encore un axe auquel nous sommes attachés, « le conseil municipal, sur le Plan Local d'Urbanisme, donne un avis favorable. Toutefois, le Conseil Municipal, concernant le volet économique, prend acte du fait que le document proposé désigne le Technopôle de Brest Iroise comme l'un des sites d'avenir de l'agglomération, où sont rassemblés de nombreux organismes de recherche et de formation à forte valeur ajoutée largement ouverts sur le monde extérieur. Néanmoins, il souligne que, si le Technopôle est bien né de la volonté politique de rééquilibrer la répartition des emplois vers l'ouest de l'agglomération, il convient de maintenir cet effort avec détermination car le déséquilibre subsiste au risque d'entraîner à la longue une désaffection des utilisateurs et usagers pour le site technopolitain. La localisation à l'opposé de celui-ci, c'est-à-dire à l'est de l'agglomération brestoise, des grands équipements la reliant au territoire national, reste un handicap, auquel le développement des réseaux de télécommunication ne remédie qu'en partie. L'adaptation des voies de circulation et réseaux de transport aux besoins domestiques est aussi un objectif constant. A cet égard, le conseil prend bonne note de la prise en compte, au travers de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de secteur « Plouzané-Brest, entrée ouest », des intentions de la collectivité pour le développement du Technopôle et l'amélioration de sa desserte. Il souhaite leur concrétisation aussi rapide que possible et est d'avis de privilégier dans un premier temps l'avancement du projet, déjà mentionné dans le PLU annulé en décembre 2012, d'une nouvelle liaison routière à partir de la RD 789 ». Voilà, il n'y a aucun changement, c'est toujours la marche à suivre et, compte-tenu de ce que Bernard vient de dire, on peut espérer que nous avancerons, sûrement pas aussi vite que nous le souhaitons, étant donné le contexte budgétaire. Il est clair que les 4 millions, qui seraient nécessaires pour aménager ce nouvel accès routier, ne sont pas disponibles à court terme et cela c'est très clair, ce qui n'empêche pas, je l'espère, d'agir et d'améliorer par d'autres moyens l'attractivité de ce Technopôle.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Francis LE BIAN : Si vous permettez, je vais passer à un autre sujet. Dans ce rapport, sur la partie « prévention des risques et tranquillité urbaine », page 125, il n'est nullement abordé un programme de vidéosurveillance qui, pourtant dans les faits, s'accélère ; nous constatons que Brest métropole en dispose d'une vingtaine pour surveiller le trafic urbain, que les bus sont également équipés ainsi que les rames de tramway et les stations ; au stade Francis Le Blé, pas moins de 35 caméras fonctionnent les soirs de match. Si, sur Brest, ce sujet est considéré, par les observateurs, comme un vieux serpent de mer de la politique brestoise, nous souhaiterions que sur Plouzané, sereinement au sein de cette assemblée, cette question soit abordée. Sur notre commune, le sujet n'est pas, pour l'heure, d'en installer d'autres mais de réactiver celles que vous avez choisies de désactiver.

M. le Maire : Je ne doutais pas, un seul instant, que vous aborderiez ce sujet. En premier lieu, je voudrais condamner toute incivilité et toute violence : condamner fermement toute forme d'incivilité, qu'elle soit orale, physique ou matérielle, toute forme de violence qu'elle provienne de jeunes ou d'adultes, qu'elle soit isolée ou de groupes. Pour le système de vidéo enregistrement, il est mensongé de dire que les caméras ont été arrêtées quelques mois après

les élections municipales de mars 2008 : les caméras sont restées actives après l'élection de mars 2008 jusqu'à tomber en panne en 2010 après un orage. Ça n'est qu'à ce moment, et seulement après analyses des possibilités de réparations, qu'il a été décidé de ne pas les faire réparer car les pièces n'étaient plus disponibles ; les caméras, le serveur et la mémoire vidéo du système d'enregistrement ont été gravement endommagés à la suite de cet orage violent, le coût s'était alors avéré prohibitif. Le fait que ces caméras, qui n'étaient aucunement adaptées aux situations de déprédations et de difficultés nocturnes, n'avait alors pas aidé à motiver à la réparation de ce système. Elles n'étaient ni infrarouges ni thermiques. La sécurité est une préoccupation constante de la majorité et depuis plus de sept ans maintenant, elle y travaille autour de 2 axes : prévention et sanction. Elle y travaille dans la limite de ses compétences.

Axe prévention. C'est un axe sur lequel une commune possède des compétences et utilise des leviers tels que:

- ✓ Diverses opérations de sensibilisation : sécurité routière avec le collège, drogue et alcool avec la gendarmerie, etc…
- ✓ Activités durant les vacances y compris estivales
- ✓ Ouverture des gymnases aux jeunes en période de vacances scolaires
- ✓ Espace-jeunes
- ✓ Soutien aux associations et notamment *Le Centre Social La Courte Echelle*
- ✓ Travail permanent entre le CCAS, les services de l'Etat et les intervenants du domaine social du conseil départemental
- ✓ Recours à une société de gardiennage qui effectue des rondes 4 fois par semaine (2fois dans la semaine et 2 fois le WE) avec transmission de rapports et avec laquelle il y a des échanges réguliers
- ✓ Signature avec le procureur de la république d'un protocole de rappel à l'ordre qui s'adresse aux mineurs avec un champ d'application défini par la loi. Ce rappel à l'ordre peut être mis en œuvre dans des cas bien précis après consultation du Parquet de Brest qui juge de son opportunité
- ✓ Le CISPD dans lequel nous travaillons sur des thématiques notamment celles de la prévention de la délinquance, de la tranquillité publique.

Axe sanction. C'est un axe sur lequel la commune a beaucoup moins de compétences et dispose de beaucoup moins de leviers car la sécurité est assurée par la gendarmerie :

- ✓ Le travail entre la gendarmerie, le maire, les élus et les services municipaux s'effectue et se poursuivra sur le territoire communal afin de déterminer les meilleures opérations à mettre en œuvre pour y améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants de Plouzané. Les caméras ne sont qu'un outil parmi tout un panel. Elles peuvent aider sur certains cas ; elles ne résolvent pas tous les difficultés et ne font bien souvent que les déplacer. Nous n'excluons rien, mais si un jour il devait y avoir des caméras, ce sera dans le cadre d'un travail étroit avec les autres services de l'Etat que sont notamment la préfecture et la gendarmerie. Les caméras ne sont qu'un petit outil dans une grande diversité de moyens. C'est pourquoi bien d'autres échanges existent avec la gendarmerie …
- ✓ Nous travaillons étroitement avec la gendarmerie. Le nombre de plaintes déposé par la commune : 24 en 2013, 24 en 2014et actuellement en 2015, nous en sommes à 11.
  - Les rencontres et les contacts indépendamment de l'actualité se font régulièrement avec la commandante des brigades de gendarmerie de Plouzané, Guilers et Le Conquet.
  - En dehors de ces rendez-vous les services municipaux, moi-même et la gendarmerie travaillons constamment ensemble au gré des événements d'actualité.

- Ces réunions ne servent pas qu'à rendre compte mais véritablement à échanger et à travailler ensemble. Elles se font quand nécessaire avec Bibus, les collèges et autres intervenants sur la ville de Plouzané.

Le sujet de la sécurité est sensible et parfois passionnel. Il serait démagogique de jouer sur les peurs. La communication sur le thème de la sécurité est délicate : s'il peut être entendu que l'habitant-contribuable a le droit à savoir, il n'empêche que la diffusion de certaines informations, que celles-ci soient de nature statistiques ou opérationnelles, peut nuire à l'efficacité des travaux des forces de l'ordre qui sont en charge de la sécurité publique. Je rappellerais aussi que l'éducation et la tenue des enfants et des jeunes mineurs sont de la responsabilité des parents. Pour conclure je vous dirais que si Plouzané n'échappe malheureusement pas aux difficultés comme toutes les villes de France, les Plouzanéens nous disent se sentir bien dans leur ville. Si la municipalité est vigilante et active, il convient à chacun de travailler dans ce sens pour le bien-vivre ensemble à Plouzané. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Yves DU BUIT : Pour aborder un troisième sujet de ce rapport d'activités de Brest métropole, l'an dernier, on avait beaucoup parlé des transports à l'occasion de ce rapport d'activités. Nous avions déposé une contribution nourrie et étayée pour faire évoluer le réseau de bus. Nous avons noté avec satisfaction les évolutions qui ont été apportées sur ce réseau, à la rentrée dernière, et en particulier, nous avons été satisfaits de voir qu'un certain nombre des suggestions que nous avions proposées étaient reprises, notamment le fait de couper la ligne n° 8, non pas en 2, mais en 3 lignes qui permettent d'ajuster au plus près des besoins les bus qui desservent la commune. Nous ne sommes certainement pas les seuls à avoir fait cette proposition mais nous l'avons formulée, nous l'avons formalisée. Je pense que le fait qu'un certain nombre d'avis soient allés dans ce sens, a permis également de peser sur la décision qui a été prise et je me félicite qu'on arrive à un schéma de transports publics un peu plus cohérent qu'il n'était jusqu'à l'an dernier. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, M. DU BUIT. Vous n'avez pas été les seuls à avoir des idées sur ce sujet, nous en avions aussi. On y a travaillé, c'est vrai, mais comme tout, le circuit n'est pas parfait, il y a toujours des usages qui sont difficiles à mettre en place. On va attendre un peu que les usagers s'habituent à ces changements et voir s'il faut faire de nouvelles modifications, nous y travaillerons.

La présentation de ce rapport annuel ne donne pas lieu à délibération. Le Conseil Municipal acte au Maire que cette présentation a eu lieu.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2014 BREST METROPOLE OCEANE

M. Francis Grosjean, conseiller municipal, rappelle que les articles L 1411-13, L 2313-1, L2224-5 et 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des rapports annuels d'activité des services d'eau, d'assainissement doit être faite au Conseil Municipal dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ces rapports ont été présentés au Conseil de Communauté au cours de sa séance du 26 juin 2015.

Depuis le 1er avril 2012 , la Société Publique Locale « Eau du Ponant » est devenu l'exploitant du service d'eau potable et d'assainissement et à ce titre, exploite les réseaux d'eau et d'assainissement de la communauté urbaine, finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement et gère la relation avec les usagers. Cette société publique locale associe les

syndicats d'eau potable du chenal, du Four, de Kermorvan, de Landerneau et Brest métropole océane.

La SPL « Eaux du Ponant », régie par les règles du droit privé, exploite désormais les réseaux de ces territoires dans le cadre d'une délégation de service public, par le biais de deux contrats de concession de travaux et de service public d'une durée de 99 ans.

- ***Service de L'eau***

Le prix global de vente du m^3, hors abonnement, s'établit à 4,25 € T.T.C. au 1er janvier 2015, (soit à prix constant par rapport à 2014), décomposé de la manière suivante :

Eau potable :	***1,6228 €***
Part SPL	1,4540 €
Part Communauté Urbaine	0,1688 €
Assainissement :	***2,0409 €***
Part SPL	1,9401 €
Part Communauté Urbaine	0,0990 €
Agence de l'Eau Loire- Bretagne :	***0,5866 €***
Redevance prélèvement	0,0517 €
Redevance pollution	0,3271 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2090 €

Pour un abonné ordinaire, issu du « ménage type » dont la consommation d'eau s'élève à 70 m3/an, la facture s'élève à 309,79 € TTC répartis comme suit :

- 13,8% pour l'Agence de l'Eau, soit 42,75 € TTC.
- 6,3% pour Brest métropole océane, soit 19,51 € TTC.
- 79,9% pour Eau du Ponant, soit 247,52 € TTC

En matière de production et de consommation, les données principales font apparaître les situations suivantes :

Volumes produits	13 711 190 m^3
Volumes importés	371 316 m^3
Volumes exportés	3 056 774 m^3
Volumes distribués	11 085 732 m^3
Volumes consommés	9 258 248 m^3

La population desservie s'élève à 207 719 personnes et le nombre d'abonnés à 56 954.
La consommation journalière moyenne s'élève à 123 litres/jour/habitant.

Pour 2014, le rendement du réseau a été de 87,71% contre 84,1% en 2013, ce qui représente une amélioration significative de 3,6%. En outre, l'indicateur linéaire des pertes (ILP) est passé de 4,91 à 3,69. Cette valeur doit être comprise, pour l'Agence de l'eau, dans une fourchette de 3 à 7m3/km/j.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de Santé a prélevé, en production et en distribution, 931 échantillons d'eau ont été analysés. Parallèlement, un programme d'auto-surveillance a été mené par les opérateurs à hauteur de 1 045 analyses en 2014.

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une bonne qualité sanitaire et bactériologique :

- Bactériologie : 406 analyses microbiologiques conformes sur 407 réalisées (taux de conformité de 100 %).
- Physico-chimie : 518 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 544 réalisées (taux de conformité de 95,2 %), la valeur moyenne des teneurs en nitrate étant de 27,5 mg/l.

En conclusion sanitaire, concernant l'eau de Brest métropole océane distribuée, au cours de l'année 2014 :

- ✓ Bonne qualité bactériologique et physico-chimique.
- ✓ Respect ponctuellement difficile de la référence de qualité sur le Carbone Organique Total, expliquée par les limites des filières de traitement actuelles lors des pics de concentration en matière organique observés sur les eaux brutes.
- ✓ Vigilance nécessaire sur la formation des Trihalométhanes en production et en distribution, en particulier en période chaude, des teneurs significatives sont enregistrées.

➢ ***Service de l'assainissement***

En ce qui concerne l'assainissement, les volumes totaux collectés sur l'ensemble des stations d'épuration ont augmenté de 4,3 % par rapport à 2013, en lien direct avec l'augmentation de la pluviométrie sur le territoire de Brest métropole en 2014.

Les charges moyennes de pollution admises sur les stations de la communauté urbaine ont également augmenté : + 4,4 % en global, en cohérence avec la hausse globale du volume collecté (+ 4,3%).

Pour 2014, le rendement épuratoire des trois stations d'épuration de la Communauté Urbaine (Zone portuaire, maison blanche, Toul Ar Rannic) s'établit à 96% sur les matières en suspension et à 92 % sur la DCO (demande chimique en oxygène). Le rendement global de dépollution du système d'assainissement est de 82,7%.

Le ministère de l'Ecologie a indiqué une conformité de 100 % pour les stations d'épuration de la Zone portuaire et de Maison Blanche du fait de l'arrêté préfectoral en vigueur. En ce qui concerne, Toul Ar Rannic, la station est déclarée non conforme pour le paramètre phosphore. Cette non-conformité sera traitée dans le cadre de la future configuration de la station. La station demeure classée conforme au regard de la directive européenne n°91/271/CEE du 21 mai 1991.

Le tonnage de boues produit par les stations d'épuration de Brest métropole océane est en hausse de 3,5 %. La quantité de boues produites en 2014 s'élève à 3 503 Tonnes, quantité en hausse par rapport à 2013 (3 485 tonnes).

Pour 2014, Conformité de la collecte et du traitement évaluée par les services de la Police de l'Eau (DDTM du Finistère) :

Conformité globale	Système de collecte	Système de traitement
Zone Portuaire	Oui	Oui
Maison Blanche	Non*	Oui
Toul Ar Rannic	Non**	Non***

* : la non-conformité est due aux dysfonctionnements chroniques des systèmes de collecte des communes de Plouzané et de Locmaria-Plouzané. Leurs réseaux sont sujets à d'importants apports d'eaux parasites qui ont pour effet de perturber le fonctionnement du poste de refoulement de Ker Ar Groas.
** : la non-conformité se situe au niveau du nombre de déversements en tête de station.
*** : la non-conformité se situe au niveau du non-respect de la réglementation sur le paramètre

- ***Service de l'assainissement non collectif***

Le service fait l'objet d'une délégation de service public à Eau du Ponant depuis le 1er novembre 2013.
En 2014, le nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif est de 14 007 habitants, correspondant à 5 813 habitations réparties sur 15 000 hectares.
A la fin 2014, 99,2% des installations du territoire ont été contrôlées.
La redevance annuelle pour le contrôle périodique courant de chaque installation individuelle d'assainissement est fixée à 25,60 € HT soit 28,16 € TTC.

M. le Maire ouvre le débat.

M. Yann-Fañch KERNEIS : Concernant le prix de l'eau, le conseil de métropole a voté le 13 octobre dernier en faveur de la mise en place d'un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau pour un montant net de 135 000 €, pour les plus démunis, bénéficiant du Fonds de Solidarité Logement (FSL). C'est une première étape que nous approuvons. Il a été également convenu de mettre en place un groupe de travail qui sera chargé de faire de nouvelles propositions. Nous souhaitons que le travail de ce groupe débouche rapidement sur une véritable tarification progressive de l'eau, de façon à sensibiliser le public à la préservation de la ressource. Cette tarification devra permettre, comme à Rennes à l'initiative des élus écologistes, de distinguer plusieurs niveaux de consommation : l'eau vitale (les premiers m3 à prix très bas ou gratuits), l'eau utile et l'eau de confort (pour les piscines, par exemple). Un chèque eau pour les familles nombreuses a aussi été mis en place. Cet exemple est d'autant plus intéressant que l'eau est aussi gérée à Rennes dans le cadre d'une SPL. En outre, l'installation de compteurs dans les immeubles collectifs permettrait aussi de mieux responsabiliser les usagers à leur consommation.
Concernant la qualité de l'eau, nous tenons ici à faire part de notre stupéfaction et de notre inquiétude suite au courrier, en date du 28 septembre dernier, signé par les présidents des quatre chambres d'agriculture de Bretagne et adressé à toutes les exploitations agricoles de la région, leur demandant de ne pas compléter la déclaration des flux d'azote, pourtant rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2014. Cette disposition entre pourtant dans le cadre des mesures de protection de l'eau. Elle a un double objectif : connaître les quantités d'azote qui circulent sur le territoire régional et éviter toute augmentation des quantités épandues pour ne pas risquer de dégrader la qualité des eaux. Elle constitue une contrepartie de la suppression, en 2014, de l'interdiction d'extension des élevages industriels dans les cantons en situation d'excédents d'azote. Cette démarche est irresponsable de la part de chambres d'agriculture, établissements publics financés par l'impôt ! C'est d'ailleurs aussi la position de la Confédération Paysanne qui condamne ce boycott. Pourrait-on imaginer, par exemple, que des présidents de chambres de commerce ou de chambres des métiers demandent à leurs adhérents de ne pas déposer leur déclaration de TVA ou leurs déclarations URSSAF ? De son côté, l'association « Eau et Rivières de Bretagne » a immédiatement saisi les ministères de l'écologie et de l'agriculture, le Conseil régional de Bretagne ainsi que les

préfets bretons, pour qu'ils s'assurent que la réglementation adoptée en 2014 soit appliquée. Et c'est, bien sûr, ce que nous demandons aussi. Il faut aussi parler de nouvelles formes de pollution qui touchent le barrage du Drennec avec la prolifération de cyanobactéries qui rendent l'eau impropre à la consommation. Voici quelques réflexions concernant l'eau.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Yves DU BUIT : De récents articles dans la presse ont permis à chacun d'être informé de problèmes réels sur un poste de relevage situé route du Dellec, à Kérézoun. On connaissait les problèmes liés au poste de relevage de Ker ar Groas, la situation a été évoquée tout-à l'heure, dont une des causes tient en effet au traitement des eaux de pluie qui, parfois, partent à l'égout. Du côté du Dellec et de Kérézoun, les causes semblent être différentes : mauvaise implantation d'une station de relevage, pollution, semble-t-il, des eaux voisines. Tout cela, aujourd'hui, n'est pas très clair. Est-ce que vous avez des éléments plus précis à nous apporter sur la situation de ce dossier et sur les traitements qui seront apportés dans les semaines, les mois qui viennent. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci.

Mme Karine BERNOLLIN : Au nom du groupe « Une autre gauche pour l'avenir », je souhaite faire une intervention concernant le scénario d'expérimentation du dispositif d'aide au paiement de charges et factures d'eau. Je tiens à souligner l'importance que le groupe attache à ce sujet. Nous nous réjouissons, qu'enfin, une avancée se profile en la matière. Cependant, il reste un important travail à accomplir pour aboutir à une tarification de l'eau qui soit juste, équitable et qui préserve la ressource et l'environnement. Nous notons que le dispositif proposé n'est qu'une première étape dans la prise en compte de la problématique. Face à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques de la gestion et de la tarification, nos propositions sont claires et ont été mises en exergue lors du dernier conseil communautaire. Nous voulons :
1) d'abord, la mise en place d'une allocation sous la forme d'un « chèque eau » délivré en fonction des ressources et de la composition des ménages, le but de cette aide préventive étant d'empêcher une situation d'impayé ;
2) Ensuite, la mise en œuvre d'une tarification progressive en fonction de la consommation, avec différentes tranches (vitale, utile, et de confort) car garantir à tous l'accès à l'eau abordable et de qualité, c'est aussi lutter contre le gaspillage et favoriser la prise de conscience de son usage ;
3) Enfin, nous souhaitons qu'un observatoire de l'eau voit le jour, comme c'est le cas à la ville de Paris, en associant représentants de la collectivité, techniciens d'Eau du Ponant, usagers et associations de défense des droits. Il permettrait d'assurer que les dispositifs tarifaires répondent bien à la demande sociale.
C'est un devoir de transparence et une attente citoyenne auxquels nous devons aussi répondre. Le droit à l'eau doit être considéré dans une perspective globale. C'est le sens du retour à une gestion publique. Par ailleurs, il nous est aujourd'hui impossible de parler de tarification sociale de l'eau et de faire l'impasse sur le fait, qu'en matière d'assainissement, la précarité ne soit pas prise en compte et que l'on puisse imposer à une personne à faibles ressources, une redevance assainissement. Sur ce point aussi, essayons de faire preuve de bon sens et d'un peu d'humanité. En conclusion, nous souhaitons que nous parvenions à nous saisir collectivement de ce dossier et à œuvrer ensemble pour une véritable politique publique de l'eau.

M. le Maire : Merci. Francis, veux-tu répondre ?

M. Francis GROSJEAN : Je vais répondre sur la dernière intervention, qui concerne la tarification sociale. Il y a un certain nombre de mécanismes qui ont été cités, qui ont déjà bien été identifiés depuis longtemps qui sont mis en œuvre dans certaines agglomérations, pas dans d'autres. J'ai bien entendu aussi des expressions du genre «nous voulons, etc… ». Moi, je m'en remets au groupe qui va se mettre au travail dès le début de l'année prochaine avec l'objectif pour la fin de l'année de présenter quelque chose qui se tient, qui s'appuiera sur les retours d'expériences qui commencent à venir. Il y a beaucoup d'agglomérations, de collectivités qui ont fait de grandes déclarations sur ce qu'elles mettaient en œuvre, puis à l'usage, qui commencent tout doucement à réaliser que ce n'est pas aussi simple que cela. Voilà, un groupe de travail se mettra en place au sein duquel toutes les sensibilités bien sûr seront représentées, les associations y participeront. Attendons que ce groupe se mette effectivement à la tâche. C'est un sujet tout à fait important, qui ne sera pas délaissé. En ce qui concerne la question de M. DU BUIT, j'ai des choses à dire mais je vais peut-être laisser le Maire intervenir.

M. le Maire : Je voudrais ajouter un mot parce que je trouve un peu difficile d'entendre dire « qu'est-ce que vous allez faire ? ». Je vous rappelle ce qui a été fait : cette station de relevage a été installée en 2005 sur un domaine privé, avec l'autorisation du Maire de l'époque.

M. Jacky LE BRIS : Comme l'a dit M. le Maire, on va faire un peu le point. C'est un point qui a été fait en commission « Travaux, urbanisme, économie », à la fois à la dernière commission et à la précédente. Effectivement, c'est un poste de relevage qui a été mis en place en 2005 sur une parcelle qui semblait être du domaine public. Lorsqu'on regarde le cadastre, cela semble être du domaine public. J'ai été sollicité par le riverain qui affirmait que ce poste de relevage se situait sur une parcelle lui appartenant. Suite à ce contact, lors des réunions que nous avons eues avec Brest métropole sur l'urbanisation de Plouzané-Kerstrat, nous avons alerté Brest métropole, en disant « attention, est-on sûr que c'est sur le domaine public, il faut faire venir un géomètre ». Ce qui a été fait le 4 mars dernier. Un géomètre est venu sur site pour recueillir tous les renseignements, en présence d'un représentant de Brest métropole, de la commune et de moi-même. A l'issue de cette rencontre, le géomètre a fait son travail. Le résultat nous est parvenu au mois de mai, où il a été confirmé effectivement que ce poste de relevage se trouvait sur une parcelle privée. Dès ce constat, un courrier a été transmis par la commune, signé du Maire, en demandant à Brest métropole, soit d'acquérir la parcelle, soit de trouver une solution pour que la station soit déplacée. Ce qui a été fait par Brest métropole. Brest métropole a contacté les propriétaires du terrain pour leur proposer d'acheter, ceux-ci ont refusé de vendre. Brest métropole les a informés qu'ils déplaceraient la station dans les meilleurs délais. Suite à ce courrier, le propriétaire du terrain a de nouveau écrit à Brest métropole en leur demandant de la déplacer dans les 15 jours, en demandant un certain nombre de documents et en affirmant que la pollution de son plan d'eau, qui est réelle, j'ai visité son plan d'eau, venait de ce poste de relevage. Des représentants d'Eau du Ponant ont visité le site, ont rencontré le riverain et lui ont affirmé qu'il n'y avait pas de pollution à partir du poste de relevage. Des contrôles ont été effectués, ils montrent que la pollution ne vient pas du poste de relevage. Tous les documents demandés par le riverain lui ont été transmis, à la fois par Brest métropole et par la commune, puisque la mise en place du poste de relevage, compte-tenu de ses caractéristiques, ne nécessitait pas une autorisation d'urbanisme. En revanche, le local technique, qui est à côté, nécessitait une autorisation d'urbanisme qui avait été effectivement signée par le Maire de l'époque, c'était de sa responsabilité, et ces documents-là ont été transmis au riverain. Où en sommes-nous actuellement ? Brest métropole est en recherche d'un nouvel endroit pour placer ce poste de relevage et cela sera fait dans les meilleurs délais.

M. Jacky LE BRIS : Peut-être que Francis peut nous apporter des précisions ?

M. Francis GROSJEAN : Non. Je me contenterai de constater que, du jour où la collectivité a reconnu, suite à l'intervention du géomètre, qu'effectivement cette station de relevage était située sur un terrain privé, on a assisté à un véritable déchaînement d'interventions de la part des personnes impliquées, qui se sont manifestées auprès des différents organismes. Ce qui est très curieux, c'est que du jour où la collectivité reconnaît qu'il y a un problème et qu'elle va y apporter une réponse, voilà, cela a été un déchaînement tout à fait incompréhensible. Pour conclure, je serais tenté de rappeler que tout ce qui est excessif, est insignifiant, c'est ce que disait Talleyrand, je trouve que cela s'applique parfaitement à cette situation et je regrette que des riverains en soient arrivés à cette extrémité pour des raisons qui m'échappent.

M. le Maire : Je me permettrai d'ajouter quelque chose. Nous sommes en train de refaire le quai de la cale du Dellec, je ne vois pas très bien l'Amoco Cadiz arriver dans ce secteur.

M. Yves DU BUIT : J'avais loupé l'Amoco Cadiz…j'espère qu'elle n'arrivera pas là en effet. Je voudrais remercier Jacky et Francis des précisions qu'ils viennent d'apporter. Et puisqu'on pique, je regrette cette intervention sur le contexte de 2005, comme cela a été rappelé, tout a été fait de bonne foi, en fonction des informations dont on disposait à l'époque. En effet, l'autorisation d'urbanisme signée par le Maire de Plouzané, instruite par les services de Brest métropole océane, voilà et je pense que cela a été fait de bonne foi par les différents acteurs de l'époque. Je ne remets pas cela en cause, la question se pose aujourd'hui de savoir comment on sort de ce problème. Vous nous avez apportés des éléments, je vous en remercie.

M. le Maire : Je n'ai fait que vous rappeler les éléments, sans plus.

M. Yves DU BUIT : Avec une pointe de polémique qui n'était pas totalement nécessaire.

M. le Maire : Je vous retourne le compliment très souvent.

M. André LASQUELLEC : Il reste une question en suspens : qu'elle est véritablement l'origine de la pollution ?

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL DES POSTES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

M. Antoine BEUGNARD, Adjoint au Maire délégué au Personnel, explique que le nombre d'inscriptions d'élèves à l'école de musique pour la rentrée 2015/2016 est de 395, soit en légère augmentation par rapport à l'année 2014/2015 où il était de 376. Il est précisé que cette légère croissance n'entraîne qu'une incidence marginale sur le volume horaire global d'enseignement.

Comme pour chaque année, il convient d'adapter, à compter du 1er novembre 2015, les quotités de temps de travail des postes existants pour l'enseignement de la musique en

fonction des nouveaux plannings. En conséquence, sont proposées les modifications suivantes pour les postes d'assistant d'enseignement artistique de 2ème classe (les quotités sont exprimées en centièmes, pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures) :

spécialité	Grade minimum	Grade maximum	quotité actuelle	quotité 2015
clarinette	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,147	0,1911
accordéon chromatique	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,169	0,140
harpe celtique	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,1985	0,235
Piano, hautbois	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,8824	0,7206
accordéon diatonique	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,213	0,2573
flûte traversière	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,478	0,537
batterie	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,5955	0,5590
techniques vocales	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,6325	0,6253
violon	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,4925	0,5440
guitare	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,3675	0,3235
guitare électrique et basse	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,206	0,2352
Orgue – synthétiseur et piano	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,1985	0,1911
Cornemuse	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,0515	0,1103
Violoncelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,1175	0,1619

Piano et trombone	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,478	0,4192
Tin whistle et bombarde	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,0955	0,0737

Et pour un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe :

formation musicale	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	0,199	0,1875

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces modifications au tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➢***APPROUVE*** les modifications proposées au tableau des emplois du personnel communal,

➢***AUTORISE*** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

➢ ***DIT*** que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je propose qu'on passe au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité. Merci.

AMICALE LAIQUE DE PLOUZANE – SECTION TIR A L'ARC – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Jean-Yves RICHARD, adjoint au maire délégué aux Sports, informe l'assemblée que la section « tir à l'arc » de l'Amicale Laïque a subi des dégâts sur ses cibles, pendant leur période de stockage estival dans un local du gymnase de Kerallan.

Aussi, l'association demande une participation exceptionnelle de la collectivité pour le remplacement de ce matériel, dont le coût a été de 480 €.

Il est proposé que la commune participe à la moitié de la dépense supplémentaire générée par ce sinistre. Le remplacement des cibles a été de 480 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➢ ***OCTROIE*** une subvention exceptionnelle de 240 €,

➢ ***AUTORISE*** M. le Maire à prendre toute disposition utile pour la mise en œuvre de cette décision,

➢ ***DIT*** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2015 du budget principal de la commune, à la section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 40/6574 « Subventions aux associations ».

M. le Maire : Je propose qu'on passe au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité. Merci.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LANNILIS III » - MODIFICATION DES REVETEMENTS SUR LES VOIES DE CIRCULATION SECONDAIRES ET TERTIAIRES – AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Vu l'article R 421-19 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales qui charge le Maire, sous contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la communes, d'ordonner les dépenses et de diriger les travaux communaux,

M. Jacky LE BRIS, Adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière, expose que les voies de circulation secondaires et tertiaires du lotissement de Lannilis n'ont pas répondu aux attentes de la collectivité et des habitants et que celles-ci se sont dégradées rapidement.

Aussi, une modification des revêtements est nécessaire afin d'apporter une solution pérenne aux co-lotis du lotissement.

A ce titre, un permis d'aménager modificatif doit être déposé, qui entérinerait les modifications suivantes :

- ✓ Suppression des fossés le long de la voie de circulation secondaire,
- ✓ Remplacement du revêtement perméable des espaces de stationnement par la mise en place d'enrobés,
- ✓ Remplacement du revêtement perméable de la bande centrale sur les voies secondaires et tertiaires par la mise en place d'enrobés en pleine largeur,
- ✓ Mise en conformité des pièces écrites du permis d'aménager originel avec les modifications proposées.

Compte tenu de son volume, la demande de permis d'aménager modificatif n'est pas transmise au présent projet de délibération mais est à disposition des conseillers municipaux en Mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager modificatif sur le lotissement communal « Lannilis III »,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer le permis d'aménager modificatif ainsi que toute pièce afférente à la présente décision.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. le Maire présente le compte-rendu des décisions.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 14 décembre 2015 à 18h30.